

oublier vos premiers fermens , qui étoient le gage des nôtres ?

La différence est immense entre la peur & la crainte. Celle-ci naît de la connoissance d'une cause supérieure ; celle-là d'un amour excessif de sa propre conservation. On craint Dieu , mais on n'en a pas peur ; on craint les méchans , mais on a peur de la mort.

St. Louis a été fait prisonnier , avec ses deux freres , en combattant contre les infideles , près de Maffoure ; mais il ne connut pas la peur.

Jean a été fait prisonnier à la bataille de Poitiers , en combattant contre les Anglois ; mais il ne connut pas la peur.

François Ier. a été fait prisonnier à la bataille de Pavie , en combattant contre les impériaux ; mais il ne connut pas la peur.

Henri IV , échappé au danger qui le pressoit à Fontaine-Françoise , écrit à sa sœur : *peu s'en faut que vous n'ayez été mon héritiere* ; mais il ne connut pas la peur.

Si vous n'avez pas su défendre votre couronne ; avez du moins la force de déclarer que vous n'êtes pas libre (a) ; vous ménagerez une ressource à vos descendans , peut-être à vous-même. Sans cela , comment vous justifieriez-vous à la face de l'univers catholique , dont les décrets que vous avez sanctionnés , offensent la croyance ? Si on avoit

(a) Le bon roi a fait cela , & a déclaré sa captivité par une démarche aussi éclatante que malheureuse... Il a déclaré en même tems sa peur. Mais devoit-elle avoir accès chez lui ? C'est sûr qu'on nous ne prononcerons pas. Il paroît que rien ne doit effrayer l'homme juste au point de lui faire signer ce qu'il désapprouve , ce qu'il croit inique & illégal. D'un autre côté , les moralistes reconnoissent *metus cadens in constantem virum*. Mais il paroît que c'est moins pour justifier le signant , que pour invalider les actes... Quoi qu'il en soit : tel qui n'auroit pas peur dans la mêlée d'un combat , l'auroit au milieu d'une troupe d'outrages. Tel tremblera à l'aspect de la fatale lanterne , que le canon d'une batterie n'épouvantera point.